

## Nicolas Sarkozy promet de s'attaquer aux pensions alimentaires impayées

Par Isabelle TOURNÉ

PARIS (AFP) - Nicolas Sarkozy entend remédier au problème des pensions alimentaires impayées, rencontré par de nombreuses mères, en proposant la création d'une agence de recouvrement, mais il faudra lui donner les moyens de sa mission, préviennent des experts.

"Tant de pensions alimentaires ne sont pas payées ! Je propose la création d'une agence qui recouvrera les pensions alimentaires en lieu et place d'une femme abandonnée par le père de ses enfants", a déclaré jeudi le président-candidat sur RMC/BFMTV.

Cette agence "permettra de soulager la souffrance de ces mères qui n'arrivent pas à s'en sortir", a-t-il assuré.

Selon le gouvernement, 36.000 femmes seraient concernées par des pensions alimentaires non versées. Ce chiffre correspond au nombre de contentieux engagés au titre des recouvrements et serait "largement sous-estimé".

"C'est un problème récurrent rencontré par les mères de familles monoparentales", confirme Patricia Augustin, secrétaire générale de la fédération syndicale des familles monoparentales.

"Quand les pères ne sont pas salariés ou changent tout le temps d'employeur, il est notamment difficile de recouvrer les pensions, en cas de défaillance", note-t-elle.

"Une personne ne disparaît jamais complètement, il y a des comptes bancaires, des transactions", fait-on cependant valoir au secrétaire d'Etat à la Famille.

Concrètement, l'agence, en bénéficiant des informations fiscales, sociales et bancaires d'un père défaillant, pourrait, "sous l'autorité du juge, aller chercher beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui les pensions directement sur son compte", a expliqué la secrétaire d'Etat à la Famille, Claude Greff.

Une telle agence "ne changerait pas la face du monde"

Une telle agence "simplifierait et raccourcirait la procédure permettant aux parents de percevoir leur pension alimentaire", s'est réjouie la sénatrice UMP Joëlle **Garriaud-Maylam**, à l'origine d'un tel projet.

Actuellement, une mère qui ne reçoit plus de pension alimentaire peut recourir à un huissier, engager une action au pénal ou, en cas d'insolvabilité du débiteur, passer par la Caisse d'allocations familiales (CAF). Celle-ci accorde une "allocation de soutien familial" à titre d'avance, tout en mettant en place une action contre le parent mauvais payeur.

Selon Joëlle **Garriaud-Maylam**, "ce système lourd entraîne des délais pénalisants" et "seul 20 à 30% du montant des allocations avancées dans ce cadre sont recouvrées, soit un manque à gagner de 3 milliards d'euros par an".

Pour Isabelle Becq, avocate en droit de la famille, "créer un office centralisateur permettrait sans doute de décharger la CAF mais ne changerait la face du monde".

"Les solutions actuelles pour recouvrer les pensions ne sont manifestement pas efficaces", renchérit Béatrice Weis-Gout, également avocate spécialisée en droit de la famille.

"L'idée de créer un service complètement spécialisé avec une simplification des procédures peut être intéressante mais il faudra lui donner les moyens nécessaires, sinon on ne fera que complexifier les démarches", estime-t-elle.

Une telle agence pourrait en outre ne pas régler tous les problèmes : "après une procédure, les pensions sont souvent versées pendant quelques mois...puis plus", indique Patricia Augustin. "Alors de guerre lasse, les femmes renoncent à faire valoir leurs droits", ajoute-t-elle.